

Nomination d'un fondé de pouvoir

À titre de porteur(s) d'actions catégorie B de Transcontinental inc. (la Société), je nomme/nous nommons par la présente Isabelle Marcoux, ou, à défaut de cette personne, Jacynthe Côté, ou

Inscrivez en caractères d'imprimerie le nom de la personne que vous nommez s'il ne s'agit pas de l'une des personnes mentionnées ci-dessus

comme fondé de pouvoir, avec pleins pouvoirs de substitution, pour assister, agir et voter au nom du/des soussigné(s) conformément aux instructions ci-dessous (ou si aucune instruction n'a été donnée, comme le fondé de pouvoir le juge approprié) à l'égard des questions suivantes et de toute autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société (l'Assemblée) qui se tiendra au Club Saint James de Montréal, Salon Saint-Denis, 1145, avenue Union, Montréal (Québec) H3B 3C2, le jeudi 27 février 2020 à 14 heures (heure de Montréal) et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, de la même manière, dans la même mesure et avec les mêmes pouvoirs que si le/les soussigné(s) était/étaient personnellement présent(s).

La direction recommande de voter EN FAVEUR des résolutions suivantes. Veuillez utiliser un crayon ou stylo noir.

1. Élection des administrateurs

EN FAVEUR

ABSTENTION

1. H. Peter Brues
2. Jacynthe Côté
3. Yves Leduc
4. Isabelle Marcoux
5. Nathalie Marcoux
6. Pierre Marcoux
7. Rémi Marcoux
8. Anna Martini
9. François Olivier
10. Mario Plourde
11. Jean Raymond
12. François R. Roy
13. Annie Thabet

2. Nomination des auditeurs

EN FAVEUR

ABSTENTION

Nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeurs et autorisation donnée aux administrateurs de fixer leur rémunération.

--

--

3. Résolution consultative sur la rémunération de la haute direction

EN FAVEUR

ABSTENTION

CONTRE

Il est résolu, à titre consultatif et sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, que les actionnaires acceptent l'approche en matière de rémunération de la haute direction divulguée dans la circulaire de sollicitation de procurations fournie en vue de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société tenue le 27 février 2020.

--

--

--

Selon les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, vous êtes en droit de recevoir certains documents financiers. Si vous souhaitez recevoir ces documents, veuillez cocher les cases appropriées ci-dessous. Vous pouvez également visiter le site web d'AST <https://ca.astfinancial.com/etatsfinanciers> et indiquer le code d'entrée 7466a.

- ☐ Je voudrais recevoir les états financiers trimestriels
- ☐ Je ne veux pas recevoir les états financiers annuels

Je vous autorise/nous vous autorisons à agir conformément à mes/nos instructions indiquées ci-dessus. Je révoque/nous révoquons par les présentes toute procuration donnée au préalable à l'égard de l'Assemblée. Si aucune instruction de vote n'est indiquée ci-dessus, cette procuration confère le pouvoir à la personne désignée par la direction de voter EN FAVEUR d'une question ou, si vous avez nommé un autre fondé de pouvoir, comme ce dernier le juge opportun. Je vous confère/nous vous conférons le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard de tout changement ou de toute variation proposé ou de toute nouvelle question présentée correctement à l'Assemblée.

Signature(s)

Date

Veuillez signer votre nom exactement tel qu'il apparaît sur cette procuration. Voir les instructions au verso. Toutes les procurations doivent être reçues au plus tard à 16 heures (heure de Montréal) le mercredi 26 février 2020.

Procuration – Assemblée annuelle des actionnaires de Transcontinental inc. qui se tiendra le 27 février 2020 (l'Assemblée)

Notes

1. Cette procuration doit être signée par un porteur ou par son mandataire dûment autorisé par écrit. Si vous êtes un particulier, veuillez signer votre nom exactement tel qu'il apparaît sur cette procuration. Si le porteur est une société, un dirigeant ou un mandataire de la société dûment autorisé doit signer cette procuration, et si la société a un sceau, son sceau devrait y être apposé.

2. Si les titres sont inscrits au nom d'un exécuteur testamentaire, administrateur ou fiduciaire, veuillez signer votre nom exactement tel qu'il apparaît sur cette procuration. Si les titres sont inscrits au nom d'un porteur décédé ou d'un autre porteur, cette procuration doit être signée par le représentant légal avec son nom imprimé au-dessous de sa signature et une preuve d'autorité pour signer au nom du porteur décédé ou d'un autre porteur doit être jointe à la présente procuration.

3. Certains porteurs peuvent détenir des titres à la fois à titre de porteur inscrit ou non inscrit; dans ce cas, vous pouvez recevoir plus d'une circulaire de sollicitation de procurations de la direction et vous devrez voter séparément en tant que porteur inscrit et non inscrit. Les porteurs non inscrits peuvent recevoir soit un formulaire de procuration déjà signé par l'intermédiaire ou un formulaire d'instructions de vote qui permet de voter leurs titres. Les porteurs non inscrits doivent suivre les instructions de vote qui leur sont transmises par leurs intermédiaires.

4. Si un titre est détenu par deux ou plusieurs particuliers et que l'un d'entre eux est présent ou est représenté par procuration à l'Assemblée, celui-ci peut, en l'absence de l'autre ou des autres, voter à l'Assemblée. Toutefois, si un ou plusieurs d'entre eux sont présents ou représentés par procuration, ils doivent voter ensemble le nombre de titres indiqués sur la procuration.

Tous les porteurs sont invités à consulter la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour de plus amples détails à savoir comment compléter et utiliser cette procuration ou pour toute information relative à l'Assemblée.

Cette procuration est sollicitée par la direction de la Société et en son nom.



Comment voter

INTERNET

- Allez à www.astvotemaprocuration.com
- Enregistrez votre vote en ligne

TÉLÉPHONE

Utilisez un téléphone à clavier, composez le numéro sans frais au Canada et aux États-Unis 1-888-489-7352 et suivez les instructions vocales

Pour voter avec votre téléphone intelligent, veuillez scanner le code QR →



Pour voter par téléphone ou par Internet, vous devez avoir votre numéro de contrôle. Si vous votez par téléphone ou par Internet, veuillez ne pas retourner cette procuration.

POSTE, TÉLÉCOPIEUR OU COURRIEL

- Remplissez, signez et retournez votre procuration dans l'enveloppe fournie à cet effet ou à :

Société de fiducie AST (Canada)
C. P. 721
Agincourt (Ontario) M1S 0A1

- Vous pouvez également l'envoyer par télécopieur au 416-368-2502 ou au numéro sans frais au Canada et aux États-Unis seulement au 1-866-781-3111 ou la numériser et la transmettre par courriel à procuracion@astfinancial.com.

Si votre procuration n'est pas datée, elle sera présumée porter la date à laquelle elle vous a été envoyée par la direction.

Toutes les procurations doivent être reçues au plus tard à 16 heures (heure de Montréal) le mercredi 26 février 2020.